COMMUNE de ***SAINT OUEN DU TILLEUL***

Arrondissement de BERNAY

Département de l'EURE

PROCES VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **30/01/15** à **20 h 30**

L'an deux mille quinze, le 30 janvier à 20 h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de J. AUBOURG, Maire.

Convocation et affichage : *20/01/2015*

◆ ***Etaient présents*** : MM AUBOURG. MATHE. PAIN. FOLLAIN. RADENEN. MARCASSA. LEVILLAIN. CABOULET. MATHE. DAGALLIER. JOLLY. LEFEBVRE. GOHE. COUFOURIER. MUEL. FERREIRA.VAUSSY.
Absent(s) excusé(s) : M ARAMBURU. Mme BRAUN

◆ ***Secrétaire de séance :*** M. VAUSSY

Après l'appel des présents et approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion précédente,

Débat des orientations du PADD

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10/11/2011 ayant prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire rappelant l'opportunité et l'intérêt pour la commune de transformer son Plan d'occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal a débattu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, annexé à la présente délibération, qui visent à :

1- Préserver le milieu naturel et ses ressources

- Garantir la préservation des espaces naturels remarquables, mares, haies, perspectives paysagères.
- Contribuer au maintien et au développement écologique du territoire. Surveiller l'arrachage des arbres, des haies et obligation de replanter les végétaux dans certains cas.
- Concourir à la qualité de la ressource en eau, maîtriser le ruissellement.
- Garantir la préservation des ressources agricoles.
- Définir des objectifs de modération de la consommation des espaces agricoles et naturels en densifiant le centre bourg.

2- Préserver et valoriser le cadre de vie des habitants

- Préserver les richesses du patrimoine bâti communal.
- Favoriser la diversité des paysages et des ambiances.
- Réduire l'exposition des biens et des personnes face aux risques et aux nuisances.
- Sécuriser, diversifier et rendre durables les modes de déplacements des habitants (déplacements doux, des pistes cyclables, des liaisons vertes).

  Poursuivre l'effort de valorisation du bourg.

3- Cibler et maîtriser les besoins en matière de développement résidentiel

- Réguler le besoin d'accueil d'une nouvelle population résidente.
- Gestion des espaces constructibles en fonction des directives du SCOT.
- Encourager le développement d'un habitat innovant respectueux de l'environnement et plus économe en foncier.
- Recentrer l'urbanisation de la commune sur le pôle d'attractivité du bourg et le hameau le mieux desservi (en transport, en réseaux, en voirie) à l'intérieur des enveloppes existantes sans concéder d'extension et en équilibrant l'urbanisation des hameaux dans la durée.
- Encadrer le processus d'urbanisation des autres groupes bâtis.

4- Favoriser la mixité et la diversité des fonctions de la commune

- Favoriser l'équité dans l'accès au logement avec une mixité sociale avec du logement locatif.
- Maintenir un cœur de bourg dynamique et attractif.
- Proposer un juste équilibre entre la promotion d'une activité agricole durable, respectueuse de l'environnement, et l'accueil d'une nouvelle population résidente.

Annexe de la délibération 1436.

Le Conseil Municipal, qui a débattu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

- Nous devrions faire des Écameaux et des Fourneaux, une zone protégée.

- Nous devons faire du centre bourg la seule zone unique d'urbanisation pour protéger le couloir écologique et réguler la circulation sur la route des Écameaux.

- Il faut avant tout penser aux infrastructures quelque soit le projet adopté (trottoirs, feux, etc…) afin d'anticiper.

- C'est une nécessité, il faut réfléchir sur les sens uniques.

- En ce qui concerne le RD 313, il est nécessaire de créer un rond-point près du Monument des Canadiens.

- Tout à fait d'accord sur le principe.

- Il faut également penser à celui de la rue de l'Étoile, tout en respectant le cadre protégé.

- Il faut récupérer du terrain pour le rond-point sur la partie près de la casse Mercier.

- Rendre les « Faudits » non constructibles et isoler le Pré de l'Erable.

- Il faut prévoir une entrée pour ce futur lotissement dans le projet du rond-point.

- Les Faudits doivent devenir une réserve agricole.

- Pourquoi densifier les zones des Fourneaux et des Écameaux ? Cela va perturber la coulée verte et augmenter les déplacements. Il n'y a qu'à les laisser en terres agricoles.

- Oui, mais nous n'avons pas beaucoup de zones de constructions, sauf des propriétés avec de grands terrains.

- Comment créer des aménagements en centre bourg ?

- C'est un potentiel densifiable.

- Elbeuf cherche à construire près de la coulée verte, le découpage des communes ne nous avantage pas et la zone est constructible.

- Les lieux vont être densifiés juste de l'autre côté de ce que nous voulons protéger

La séance est levée à 23h10.